

COMMUNE DE
GERMIGNY L'ÉVÊQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89
Fax : 01.64.33.86.66
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 077-217702034-20260625-2026_37GERM1-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 25 juin 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
17 juin 2026

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline – MERLIN Bruno – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - CHAUME Bénédicte - ZITOUNI Lydie – FLAMENT Jonathan- - LEFRANCOIS Véronique - RIBOT Valentin

Pouvoirs : Mme ZOETEMELK Danièle à Mme LEFRANCOIS Véronique – Mr SAGUI Abdelkader à Mr CASCALES Rodolphe

Absent excusé : Mr SALAMONE Célestin

Secrétaire : Mme LEFRANCOIS Véronique

2026-33 - Questions diverses : Demande de subvention de l'association « Orfélines »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention d'un montant de 142 € sollicitée par l'Association Orfélines permettant ainsi de faire procéder aux soins et stérilisation d'une chatte femelle sans maître ou abandonnée errant sur la commune.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'allouer à l'association Orfélines la somme de 142 €.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme à l'original

Pour extrait certifié conforme
Germigny l'Évêque, le 25 juin 2026

Le Maire
Aline MARIE-MELLARE

